



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 3134

Texte de la question

ORIENTATION AU COLLEGE

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, pour le groupe de l'UMP.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'orientation des enfants fait partie de nos préoccupations à tous. A la suite du rapport Hetzel, vous avez pris plusieurs décisions. Elles ont été de réelles avancées pour l'orientation des jeunes au lycée en classe de terminale et aussi à l'université. C'est une bonne chose. Mais il reste qu'à ce jour, à l'exception de la découverte professionnelle et de l'apprentissage junior, aucune aide à l'orientation n'est proposée aux parents et aux élèves de collège. Et pourtant, malheureusement, les sorties de parcours scolaire sans qualification se comptent encore par dizaines de milliers.

Nous ne pouvons pas accepter ce qui constitue un échec de notre système. Alors, au nom des familles de notre pays, je vous demande, monsieur le ministre, quelles dispositions vous entendez prendre pour aider aussi, le plus tôt possible, les élèves qui en ont besoin à choisir leur parcours et construire leur avenir, ou les parents à construire l'avenir de leurs enfants. Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Madame la députée, l'orientation et l'insertion professionnelle sont deux grands défis de notre système éducatif. Déjà, sous l'impulsion du Premier ministre, le rapport Hetzel a défini comment mieux faire déboucher les études supérieures sur un métier. Dans le secondaire, c'est la même chose. J'ai décidé qu'au deuxième trimestre, dès cette année, les 790 000 collégiens bénéficieront d'un entretien d'orientation personnalisé mené sous la conduite du professeur principal, assisté d'un conseiller d'orientation ou d'un psychologue et accompagné d'experts extérieurs qui, dans le domaine de la formation, seront rattachés soit aux chambres de commerce, soit aux chambres des métiers, soit aux chambres d'agriculture. Les parents seront invités à ces entretiens d'orientation. C'est très important, car cela permettra de consolider la confiance entre eux, les enseignants, les élèves et le milieu socio-professionnel. Ce point d'étape permettra à l'élève de dégager des perspectives en fonction de ce qu'il ressent, de ce qu'il a appris et de ce qu'il aime.

Ce dispositif va exactement dans le même sens que la démarche des trois heures de découverte professionnelle, pratiquement généralisée à tous les collèges de France depuis la dernière rentrée.

Ainsi, les vocations s'affirmeront plus tôt, plus sûrement. Les élèves pourront se rapprocher des organismes de formation, des milieux socio-professionnels. C'est ainsi que l'éducation nationale fait progresser l'égalité des chances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3134

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 janvier 2007